

DISTRIBUTION DE COMPOST

Le compost fourni par la Ville de Saguenay est un amendement de sol provenant de la collecte du bac brun. Le compost a été analysé en laboratoire et est certifié « tout usage » selon les normes de la catégorie C1-P1-O1-E1 du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Mode d'utilisation du compost

>>> Entretien de plates-bandes

Ajouter environ 1 cm de compost directement sur le parterre. Ajouter le paillis par la suite, si désiré.

>> Nouvelle plate-bande

Avant de planter, ajouter environ 5 cm de compost au sol existant et mélanger jusqu'à une profondeur de 30 cm.

Potager

Ajouter environ 2 cm de compost sur la couche supérieure du sol, avant ou après avoir planté, ou bien déposer un peu de compost dans le trou creusé pour planter vos semis.

>>> Plantation d'arbres

Mélanger uniformément une part de compost pour six parts du sol existant avant d'utiliser ce mélange de terre-compost comme remblai autour de la motte.







bacbrun.saguenay.ca